



Organisation des Nations Unies

COMPTE-RENDU DE L'ACTUALITÉ DES NATIONS UNIES EN RDC SEMAINE DU 2 AU 9 AOÛT 2017

La MONUSCO déplore les violences qui ont eu lieu à Kinshasa lundi 7 août. Ces violences auraient fait plusieurs morts et blessés parmi les civils et les forces de l'ordre.

La mission rappelle que l'expression des opinions et des positions politiques doivent se faire à travers des moyens pacifiques et dans le respect de l'ordre public.

La MONUSCO rappelle également que le maintien de l'ordre doit se faire de façon proportionnée et ne doit pas faire utilisation d'armes létales qui entraînent des pertes inutiles en vies humaines.

Nous avons pris note du bilan annoncé par la police nationale et continuons à rassembler des informations de notre côté.

Les marcheurs, qui se présentaient comme membre du mouvement Bundia Dia Kongo, se sont dirigés vers des lieux stratégiques comme la prison de Makala et ont été dispersés par la police.

La MONUSCO rappelle que seule l'utilisation de moyens pacifiques peut conduire à solutions politiques durables.

D'autre part, la MONUSCO regrette les perturbations qui ont affecté le fonctionnement des réseaux sociaux dans le pays mardi et encore partiellement ce matin. La limitation de l'accès à l'information est toujours un signe négatif pour les libertés publiques et individuelles.

De même, la MONUSCO constate que pour la seconde fois en quelques mois un journaliste correspondant de la presse internationale n'a pas pu prolonger son séjour en RDC faute d'obtenir soit un visa, soit une accréditation. Tout en respectant le droit à la souveraineté en ce qui concerne les autorisations de séjour et de travail, l'ONU soutient le droit des journalistes à informer et le droit des citoyens à l'accès à une information plurielle et variée.

Plus généralement, la MONUSCO appelle tous les acteurs à utiliser des moyens pacifiques pour s'exprimer. Nous appelons aussi au respect des droits et libertés fondamentales et à un usage proportionné de la force. Ces conditions, ainsi que les mesures de décrispations, sont indispensables pour aller vers des élections libres, crédibles et paisibles, dans le respect de l'accord du 31 décembre.

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukoki@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org; tél +243 997 06 88 04



Organisation des Nations Unies

Activités des composantes de la MONUSCO

Protection de l'enfant :

Du 31 juillet au 4 août 2017, la section Protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté 26 cas de violations graves des droits de l'enfant perpétrées dans le contexte de conflit armé qui sévit dans les régions du Kasai et de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Parmi les enfants affectés par ces violations, 12 garçons victimes de recrutement et d'utilisation ont été séparés ou se sont échappés des groupes armés Mayi-Mayi Mazembe, UPLC, NDC Renové, FDLR RUD, FDLR Foca, Nyatura. En outre, la section a constaté que deux enfants âgés de 10 et 13 ans ont perdu la vie suite à la manipulation d'engins explosifs dans les Kasais. Par ailleurs, dans les localités de Butembo et Bunia, la Section a enregistré huit cas d'enlèvement d'enfants orchestrés par les groupes armés Mayi-Mayi Mazembe, NDC Renové et FRPI.

Rappelant que la nécessité de s'attaquer à l'impunité et de traduire en justice les auteurs des violations graves des droits de l'enfant commises en période de conflit armé demeure une préoccupation majeure, la section Protection de l'enfant de la MONUSCO se dit satisfaite des efforts entrepris par la Cour militaire du Nord-Kivu dans ce sens.

En effet, depuis plus de 10 jours, une audience foraine de la Cour militaire du Nord-Kivu siégeant en appel à Rutshuru a examiné 23 affaires, dont 15 concernant des faits de viols, de meurtres sur mineurs et d'association de malfaiteurs impliquant un mineur. Les personnes accusées sont des éléments des groupes armés Nyatura et ex-FDLR ainsi que des membres des forces de défense et de sécurité (FARDC et PNC). La Section Protection de l'enfant de la MONUSCO, aux côtés de la Cellule d'Appui aux Poursuites judiciaires, du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), l'American Bar Association et l'ONG Dynamique des Femmes Juristes (DFJ), a assisté aux différents procès tout en apportant son soutien aux enfants victimes. Des condamnations sont intervenues pour 10 des 15 affaires susmentionnées.

Des audiences foraines comme celles-ci sont essentielles pour rendre justice aux enfants victimes de violations graves en RDC, principalement dans des zones où le système judiciaire peut ne pas être accessible. La section Protection de l'enfant poursuivra son plaidoyer, non seulement en faveur de la lutte contre l'impunité qui vient ainsi de franchir un pas important et mais également pour le respect des droits des enfants victimes.

A l'occasion du Festival de la paix qui s'est déroulé du 30 juin au 6 août 2017 au stade de Matokeyo à Butembo, des milliers de personnes ont été sensibilisées sur la culture de la paix et sur la prévention du recrutement d'enfants.

De plus, des artistes de divers styles musicaux ont écrit des chansons visant à encourager les groupes armés à libérer les enfants de leur rang. Les radios locales de la région ainsi que Radio Okapi contribueront à la promotion de ces chansons.

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org ; tél +243 997 06 88 04



Organisation des Nations Unies

Droits de l'homme :

Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme de la MONUSCO-Beni organise ce mercredi 9 août 2017, un atelier d'échange sur les violences sexuelles et les violences sexuelles en temps de conflit avec les membres des organisations de la société de la ville du territoire de Beni, Province Nord-Kivu.

Ces assises ont pour objectifs principaux de sensibiliser les membres de la société civile sur leurs droits en matière de violences sexuelles et de violences sexuelles en temps de conflit, et de lutte contre l'impunité, ainsi que de les informer sur les services offerts aux personnes survivantes dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles de 2009.

Les participants seront également encouragés à partager leurs préoccupations et les problèmes de protection rencontrés dans leur communauté afin d'œuvrer conjointement à l'identification des solutions de prévention et de protection.

Pour rappel, dans sa résolution 1820 (2008), le Conseil de sécurité des Nations Unies a formellement condamné l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et exhorté tous les acteurs de s'engager dans la lutte contre ces crimes faisant obstacle à la consolidation de la paix. La sensibilisation de tous les membres de la société civile est ainsi essentielle pour le rapportage des cas ainsi que la prévention et la protection des survivantes.

L'expression « violences sexuelles liées aux conflits » recouvre des actes tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse, l'avortement, la stérilisation et le mariage forcés et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect (temporel, géographique ou causal) avec un conflit.

Police MONUSCO :

Vendredi 4 août 2017 a débuté au Tribunal militaire de la Garnison de Bukavu le procès de l'agent de la Police nationale congolaise (PNC), présumé avoir tiré sur les manifestants le 31 juillet 2017 lors de la marche pacifique organisée conjointement par le Bureau de coordination de la "Société civile du Sud-Kivu/Forces Vives" (SCSK/FV), la "Nouvelle Dynamique de la Société Civile" (NDSCI) et la "Nouvelle Société Civile du Congo" (NSCC), en collaboration avec le mouvement citoyen LUCHA, à Bukavu, province du Sud-Kivu.

Il est bon de savoir que la Police MONUSCO et la section des Droits de l'homme a interpellé les autorités policières congolaises de la région quant à l'usage des armes à feu face aux manifestants. Cette action a permis de savoir que l'agent de la PNC avait agi délibérément, sans aucune instruction de sa hiérarchie, et devra pour ce fait répondre de ses actes devant la justice.

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org - tél +243 997 06 88 04



Organisation des Nations Unies

Activités de l'Equipe-pays :

Le financement de la réponse au Kasai loin d'atteindre la moyenne, près de 4 mois après le lancement de l'appel éclair :

Plusieurs financements sont actuellement en cours pour répondre à la crise du Kasai. Toutefois, les acteurs humanitaires estiment urgent le décaissement effectif des fonds annoncés pour assister au plus vite les populations dans le besoin. Près d'un an après le début de la crise et quatre mois après l'Appel Eclair de 64,5 millions de dollars lancé fin avril 2017, la réponse en cours est essentiellement financée par des fonds reçus entre février et mai derniers.

Au cours des dernières semaines, de nombreuses visites de haut niveau ont eu lieu pour rappeler à la communauté internationale que la RDC demeure une crise humanitaire majeure et qu'elle nécessite beaucoup plus de moyens financiers que ceux qu'elle a reçus à ce jour, pour apporter l'aide nécessaire aux familles et communautés dans le besoin.

Hormis les besoins financiers, les agences humanitaires du système des nations Unies et les ONG travaillent dans un contexte tendu et en appellent au Gouvernement congolais de jouer pleinement son rôle de garant de la sécurité et de l'accès aux acteurs humanitaires qui sont appelés à se déplacer partout où il y a des besoins humains. Il est aussi nécessaire que les communautés, notamment via les notables et leaders communautaires, deviennent elles même un maillon fondamental dans l'appropriation des principes humanitaires et l'exécution des différentes opérations d'aide.

Près d'un an après le début de la crise, la situation humanitaire demeure extrêmement préoccupante dans la région du Kasai, en particulier pour 1,4 million de déplacés qui ont fui les violences. Les besoins en assistance d'urgence et en protection restent immenses car les communautés sont confrontées à la violence et à des conditions de déplacement très précaires. Les acteurs d'éducation et de protection de l'enfant s'inquiètent du recrutement de ces derniers par les milices. En effet, 40% à 60% des effectifs des milices sont des enfants, souvent âgés de moins de 15 ans, et au moins 5 000 enfants séparés de leurs familles risquent d'être recrutés ou victimes d'abus.

Dans la Province du Kasai, la situation est particulièrement complexe en raison des violences intercommunautaires qui se greffent aux affrontements répétés entre les milices et les Forces Armées de la RDC (FARDC).

Dans les semaines à venir, l'évolution de la situation humanitaire dépendra de la capacité des acteurs à augmenter l'assistance aux populations, mais également de celle de l'Etat congolais à rétablir la paix dans la région.

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org - tél +243 997 06 88 04



Organisation des Nations Unies

Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

Les peuples autochtones représentent environ 370 millions de personnes et vivent dans 90 pays dont la RDC. Bien qu'ils ne forment que 5 % de la population mondiale, ils constituent aujourd'hui 15 % des individus les plus marginalisés de la planète.

Les peuples autochtones sont les héritiers d'une grande diversité linguistique et culturelle, ainsi que de coutumes et de traditions ancestrales. Ils représentent 5 000 cultures différentes, parlent la vaste majorité des quelque 7 000 langues de la planète. Malgré la diversité des communautés autochtones à travers le monde, la plupart d'entre elles partagent des points communs, notamment les liens qu'ils entretiennent avec leurs terres ancestrales et leur environnement, de même que la volonté de préserver leur mode d'organisation, leurs valeurs culturelles, sociales et économiques, qui varient souvent des normes qui dominent dans les sociétés dans lesquelles ils vivent. Bien que pluriels, les peuples autochtones partagent donc des défis similaires liés à la reconnaissance et à la protection de leurs droits les plus fondamentaux.

Depuis des décennies, les peuples autochtones demandent la reconnaissance de leur identité, de leur mode de vie, de leurs terres, territoires et ressources naturelles mais, malgré leurs efforts, ils continuent d'être victimes de discriminations et d'injustices.

La communauté internationale a reconnu que des mesures particulières devaient être mises en œuvre afin de protéger les droits fondamentaux des peuples autochtones. Malgré d'importants progrès enregistrés ces dix dernières années, la reconnaissance officielle et la mise en place de mesures adéquates restent les principaux enjeux au niveau mondial.

Il y a dix ans, à la date du 13 septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cet instrument international représente un jalon majeur en faveur de la coopération et de la solidarité entre les peuples autochtones et les États Membres.

La Déclaration est l'instrument international le plus complet sur les droits fondamentaux des peuples autochtones. Elle instaure un cadre universel de normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones. Le texte affirme que les peuples autochtones peuvent jouir pleinement, collectivement ou individuellement, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la législation internationale relative aux droits de l'homme.

Malgré des progrès notables enregistrés aux niveaux national, régional ou international dans la mise en œuvre de la Déclaration au cours de la décennie, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la mise en œuvre de politiques sur le terrain.

En savoir plus le 10ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : <http://bit.ly/2vMQ18I>

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org- tél +243 997 06 88 04



Organisation des Nations Unies

Situation militaire

(Par le Commandant Adil Esserhir, porte-parole militaire par intérim de la MONUSCO)

Les principales informations cette semaine nous viennent du **Kasaï, du Nord Kivu**, territoire de **Beni**, et de la province de **Tanganyika**.

Le commandant de la force MONUSCO, le Lieutenant-General Derrick Mgwebi, est actuellement dans le Kasai. Durant cette visite du 8 au 10 août il aura des rencontres avec les autorités provinciales, sécuritaires, représentants de la société civile et les notables de la région.

Au Nord-Kivu, des opérations militaires, se poursuivent actuellement dans les territoires de **Walikale, Masisi et Rushuru** dans le but de protéger les populations contre l'activisme des groupes armés.

Le 4 août des NDC/renové ont attaqué un village à 27 km au Sud-Ouest de Butembo, le village de Vuhinga (Buhinga). Le lendemain une compagnie du bataillon uruguayen sous commandement de la Brigade d'intervention, a lancé une offensive et a pu chasser les Mayi-Mayi du village. Les habitants, ont pu ainsi revenir à leurs habitations et le 08 août la sécurité du village a été transférée aux FARDC et PNC après stabilisation de la situation.

Cette intervention robuste illustre bien le nouveau mode opératoire, mobile et flexible.

Ce mode opératoire comprend aussi l'établissement de bases opérationnelles temporaires, la conduite de patrouilles conjointe avec les acteurs sécuritaires locaux, et l'engagement communautaire.

Ainsi à **Kateko et Maliba**, où sont affrontés des **MM Mazembe** et **NDC / R**, une base opérationnelle a été déployée le 5 août à **Miriki** (14 km Nord-ouest COB **Kanyabayonga**) pour contrer les agissements de ces groupes armés.

De même, les casques bleus de la MONUSCO ont proactivement agi pour dissuader une attaque imminente par des éléments **Nyatura** sur la localité de **Kibingu** (25 Km Sud-ouest de la COB **Rwindi**), évitant ainsi le déplacement de plus de quatre cents (400) familles et rassurant la population locale.

A noter aussi que durant la semaine écoulée, 30 redditions ont eu lieu dont quatorze (14) éléments du groupe MM Charles.

Enfin, après des attaques perpétrées par des miliciens **Twa** dans le village **Lambo Kilela** (45 km sud-ouest de **Bendera**), la Force de la MONUSCO poursuit, en liaison avec les autorités locales et provinciales, ses efforts visant à stabiliser cette partie de la province du **Tanganyika** et assurer une paix pérenne.

Contacts :

MONUSCO : Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org ; tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Fabienne Pompey, Porte-parole a.i: Pompey@unric.org ; tél. +243 81 890 51 23 ; mobile : +243 997 06 9920

Lt-Col Serge Haag, Porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org Tél. Bureau +243 81 890 31 78 ; Mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 7706

Equipe-Pays des Nations Unies : Florence Marchal, Coordonnatrice du Groupe de Communication des Nations Unies : marchalf@un.org; tél +243 997 06 88 04